

## **QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES**

*Mise à jour le 26 novembre 2019*

### **FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

- 1. Il est correct de comprendre que, en référence au paragraphe 4.1.2 des Lignes directrices à l'intention des demandeurs, la documentation à produire indiquée aux points 4, 5, 7, 8 et 9 ne concerne que les partenaires du projet, et non les partenaires associés?**

La documentation à produire indiquée aux points 4, 5, 7, 8 et 9 du paragraphe 4.1.2 des Lignes directrices à l'intention des demandeurs à l'intention des demandeurs concerne les partenaires du projet.

Les Demandeurs potentiels doivent compléter les propositions de projet, sous peine d'irrecevabilité, en ligne dans le système d'information e-MS en joignant dans le système e-MS dans la section « Annexes » la copie numérisée de la documentation originale répertoriée et indiqué dans le susdit paragraphe. Si un projet prévoit un partenaire associé, le Demandeur doit annexer aussi la déclaration du partenaire associé.

- 2. Est-il obligatoire pour une proposition de projet de traiter tous les indicateurs de résultat et de réalisation au titre de la Priorité choisie ?**

Les projets sont invités à traiter au moins un indicateur de résultat qui doit faire référence à l'indicateur de l'objectif spécifique du projet identifié dans la section Focus du projet/Objectifs et relié à l'indicateur du Programme. En outre, les projets doivent sélectionner au moins un indicateur de réalisation / output en cohérence avec la priorité sélectionnée. A cet égard, on conseille de consulter aussi le tableaux 10 et 11 du Programme Opérationnel Conjoint.

- 3. Quel est le nombre maximal de Groupes de Tâches (GT) qui peuvent être inclus dans le Formulaire de Demande ?**

Chaque Projet organise ses activités en Groupes de Tâches (GT). Le GT est un ensemble d'activités structurées et organisées pour obtenir un résultat/outcome du projet. Chaque projet ne peut pas dépasser huit (8) GT. Les deux premières GT sont fixes et fonctionnelles au Projet : GT 1 "Gestion, Coordination et Suivi" et GT 2 « Communication ». Les autres GT ne seront pas supérieurs à six (6) et ils doivent correspondre au nombre de résultats identifiés par le projet. Ils doivent aussi contenir les activités nécessaires au complet achèvement des résultats auquel chaque GT est dédié. Le nombre minimum de GT dans chaque projet est de quatre (4), les deux premiers étant dédiés à la gestion (GT1) et à la communication (GT2), et au moins un GT dédié aux actions thématiques POC et au moins un GT dédié aux actions stratégiques (capitalisation et / ou mainstreaming).